

**2024/007**  
**8.1.1**

Conseillers Municipaux	
En exercice	25
Présents	22
Pouvoirs	3
Exprimés	25

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 5 janvier 2024, s'est réuni le **11 janvier 2024** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

**OBJET**  
**ECOLE PUBLIQUE**  
**COUT DE**  
**FONCTIONNEMENT 2023**

**Présents :** M. Jean-Claude PROVOST, Mme Katia de SAINT-JUST, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Yoann CARGOUET, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h35), M. Dominique CHARTIER, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD, M. Nicolas ROBIN, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

**Absents excusés :** M. Roland GRANGER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Pauline RAGUET-FERRE.

M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Pierre-Yves HABAY  
Mme Anne-Sylvie LE RESTE a donné pouvoir à M. Yoann CARGOUET  
Mme Pauline RAGUET-FERRE a donné pouvoir à Mme Stéphanie GUILLET

☒ Mme Stéphanie GUILLET a été élue secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 212-8 du Code de l'Education, Katia de SAINT-JUST, adjointe en charge des ressources et moyens, invite le Conseil Municipal à déterminer le coût de fonctionnement pour l'accueil des élèves de l'école publique de la Pierre Bleue pour l'exercice 2023, ce montant, proratisé par élève, servant de référence pour demander, en 2024, la contribution aux communes de résidence des enfants.

Elle rappelle que les dépenses prises en compte sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires. Le montant ainsi défini servira de calcul tant pour la contribution des communes extérieures que pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée.

L'analyse des coûts se présente comme suit :

Article	Libellé	2020	2021	2022	2023
60611	Eau & assainissement	2 275,78 €	3 049,11 €	2 602,82 €	2 452,37 €
60612	Energie - électricité	13 157,93 €	15 631,21 €	13 828,71 €	19 745,88 €
60628	Autres fournitures non stockées	4 400,28 €	2 129,86 €	2 327,66 €	2 258,63 €
60631	Fournitures d'entretien	2 780,02 €	3 082,37 €	3 079,94 €	1 159,22 €
60632	Fournitures de petit équipement		227,95 €	96,08 €	309,13 €
60636	Vêtements de travail				
6067	Fournitures scolaires	13 742,11 €	13 974,52 €	13 960,00 €	13 930,96 €
6068	Autres matières & fournitures	64,23 €	132,80 €	918,78 €	223,89 €
6135	Locations mobilières	2 539,80 €	2 539,80 €	2 543,00 €	2 826,78 €
615221	Entretien de bâtiments	3 261,60 €	4 095,26 €	6 275,60 €	5 746,35 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00 €	242,26 €		333,11 €
6156	Maintenance	8 418,39 €	7 011,78 €	7 544,50 €	9 467,17 €
616	Assurances	2 341,91 €	2 311,04 €	2 553,29 €	2 805,35 €
6188	Autres frais divers	18,00 €			
6251	Voyages et déplacements	19,75 €			
6262	Frais de télécommunications	2 595,49 €	2 604,20 €	2 671,59 €	2 747,03 €
6284	Redevance services rendus (red. incitative)	308,00 €	339,50 €	419,50 €	587,00 €
12	Frais de personnel	157 062,78 €	137 787,76 €	143 845,31 €	157 486,43 €
<b>TOTAL</b>		<b>212 986,07 €</b>	<b>195 159,42 €</b>	<b>202 666,78 €</b>	<b>222 079,29 €</b>
	Nombre d'élèves au 01/01/année n-1	314	281	280	269
	<b>Prix de revient d'un élève au global</b>	<b>678,30 €</b>	<b>694,52 €</b>	<b>723,81 €</b>	<b>825,57 €</b>

Conformément à la réglementation, il est proposé au Conseil municipal de distinguer le coût de scolarisation par élève en maternelle et en élémentaire.

#### **ECOLE MATERNELLE 2023**

Charges de bâtiments et de fournitures	16 148,22 €
Charges de personnel dont ATSEM et entretien	74 564,19 €
Personnel administratif et technique	6 096,67 €
<b>TOTAL coût école maternelle</b>	<b>96 809,08 €</b>
Nombre d'élèves scolarisés Pierre Bleue	78
<b>Coût par élève</b>	<b>1 241,14 €</b>
<i>Rappel 2022 :</i>	<i>1 259,62 €</i>

#### **ECOLE ELEMENTAIRE 2023**

Charges de fonctionnement du service	48 444,65 €
Charges de personnel	45 575,47 €
Charges administratives et techniques	14 929,03 €
<b>TOTAL coût école élémentaire</b>	<b>108 949,15 €</b>
Nombre d'élèves scolarisés Pierre Bleue	191
<b>Coût par élève</b>	<b>570,41 €</b>
<i>Rappel 2022 :</i>	<i>520,57 €</i>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ➔ **CONSTATE** le coût de fonctionnement par élève fréquentant l'école publique pour l'année 2023 comme suit :  
Maternelle : 1 241,14 € par an et par élève  
Elémentaire : 570,41 € par an et par élève
- ➔ **FIXE** la participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2023/2024 des autres communes dont certains enfants fréquentent l'école publique de Nozay, sur la base du coût annuel précédemment établi en fonction de leur classe d'appartenance,
- ➔ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme, le 16 janvier 2024

LE MAIRE,  
JEAN-CLAUDE PROVOST



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le 16/01/2024